

Arles, 13 octobre 2020,

## Politique de la ville : lancement de l'appel à projet 2021

Cet appel à projet a pour objectif de soutenir les actions de revalorisation des quartiers en difficulté et de réduction des inégalités entre les territoires. Il s'inscrit dans le cadre réglementaire défini par le contrat de ville 2015 - 2022, État - Collectivités locales. Sur notre territoire, il est mis en œuvre par la communauté d'agglomération ACCM et financé par ACCM, l'Etat et le Conseil Départemental.

Pour 2021, en sus des axes prioritaires d'actions du contrat de ville pour l'emploi, le développement économique, l'habitat, le cadre de vie, la gestion quotidienne du quartier et la cohésion sociale (réussite éducative, santé, lien social, culture), d'autres opérations pourront être soutenues.

Ces actions territorialement adossées au contrat de ville concernent les initiatives qui prennent en compte les effets du confinement et la poursuite des mesures sanitaires liés à la crise Covid 19, l'articulation avec les dispositifs, et enfin celles qui défendent l'égalité Femme / Homme et « l'intergénérationnel ».

Pour être soutenus, ces projets doivent impérativement être réalisés pour les habitants des quartiers prioritaires de la Ville (QPV) : Barriol, Trébon, Griffeuille à Arles, et le Centre historique & Ferrages à Tarascon.

Tout type de porteur peut répondre à cet appel à projet : associations, entreprises, bailleurs sociaux, collectivités locales, établissements publics et autres organismes.

Le dépôt de dossier de demande de subventions doit se faire impérativement avant le 15 novembre 2020, de façon dématérialisée à l'adresse mail suivante : [z.anjgar@agglo-accm.fr](mailto:z.anjgar@agglo-accm.fr)

Pour plus de renseignements sur les modalités de l'appel à projet, les critères d'éligibilité, et télécharger le formulaire, se rendre sur : <http://www.agglo-accm.fr/la-politique-de-la-ville-en-un-clin-doeil.html>